

# Catherine Jeannin-Naltet,

## grande maitresse de la Grande Loge Féminine de France



Photo : Jean-Luc ADDE

Catherine Jeannin-Naltet est la nouvelle grande maitresse de la Grande Loge Féminine de France, première loge strictement féminine, créée en 1946. Aujourd'hui ce n'est pas moins de 14000 sœurs, réparties dans 430 loges qui siègent sur les colonnes de cette obédience qui œuvre pour le respect des droits des femmes.

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR HÉLÈNE CUNY**

**Quels sont vos projets pour l'obédience ?**

Je m'inscris dans la continuité des travaux des précédentes grandes-maitresses. La Grande Loge Féminine de France est un ordre initiatique, qui n'impose aucun dogme, mais qui respecte toutes les religions. Nos valeurs sont celles de la liberté, de la tolérance et du respect de l'autre. Parce que les droits des femmes en termes d'égalité avec les hommes restent inégaux dans le monde, la dimension internationale, en particulier européenne est très importante : nous sommes engagées dans le CLIMAF (Centre de

Liaison International de la Maçonnerie Féminine) qui regroupe les grandes loges féminines de Belgique, de Turquie, de Suisse, du Portugal, d'Espagne, et d'Italie. Je suis également impliquée dans l'Institut Maçonnique Européen. Nous allons prochainement installer une loge en Lettonie. Au niveau national, l'obédience poursuit son développement : 9 loges ont vu le jour ces derniers mois.

### **Que pensez-vous de la situation des femmes en France et en Europe en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle ?**

Toutes les enquêtes le prouvent, nous sommes face à une paupérisation de la population féminine, conséquence de la crise économique de 2008. La pression est forte pour celles qui doivent tout à la fois garder leur emploi, assumer des vies de famille, et qui choisissent de s'engager au niveau associatif dans la Cité. Concilier tout cela s'avère de plus en plus difficile. Ces femmes pour certaines d'entre elles, ont aussi à s'occuper des personnes du 4<sup>ème</sup> âge qui bien souvent faute de moyens ne peuvent être mises en structure spécialisée. La paupérisation des femmes est une vraie problématique de société et sera pour cette raison au cœur du colloque que nous organisons le 6 mars prochain, à l'Hôtel de Ville de Paris, en collaboration avec le Grand Orient de France « paupérisation des femmes seules : une dignité à reconstruire ».

### **Qu'est-ce qui motive une femme aujourd'hui à entrer à la GLFF, obédience mono genre ?**

La démarche initiative par le travail qu'elle impose sur soi, touche à l'intime. La loge, la durée des travaux constituent un espace-temps confidentiel. Le fait de choisir d'intégrer une obédience purement féminine ou mixte relève de la liberté de chacune et répond d'un choix personnel. Certaines pensent qu'elles iront plus loin en travaillant sur elles-mêmes devant des femmes plutôt qu'en

## **“ Nous sommes face à une paupérisation de la population féminine. ”**

mixité. D'autres nous révèlent qu'étant dans une mixité toute la journée, elles ne souhaitent pas dans le domaine de la réflexion philosophique, et de la démarche initiative, être confrontées à ce regard des hommes qu'elles pensent dans le jugement. Il y a, au sein de notre obédience, des choses qu'elles peuvent dire, échanger. Ces femmes sont en recherche d'un lieu qui gomme les questions économiques, sociales, mais aussi de séduction, de travail, en faveur d'autre chose. Il est fondamental, au sein de la maçonnerie, d'avoir et de maintenir cette possibilité de choix, mixité ou non mixité. Par ailleurs, nous prenons grand soin lors des enquêtes préalables à l'initiation de bien sonder la personne sur sa volonté de ne travailler qu'avec des femmes. Et puis il faut souligner que nous ne sommes pas repliées sur nous-mêmes, nous travaillons avec toutes les obédiences.

### **Née dans un contexte d'émancipation des femmes, la GLFF, aujourd'hui doit-elle garder ce côté militant ?**

La GLFF a été fondée dans une période où les femmes étaient en pleine conquête de leurs droits : droit de vote, droit de disposer de leur corps avec le développement du planning familial (pilule, puis IVG), droits dans le travail. Les femmes fondatrices ont accompagné ce mouvement de libération et d'émancipation des femmes. Aujourd'hui notre souci est de veiller au respect de ces droits. Nous sommes

**La GLFF est en pleine restructuration administrative et va quitter dans les prochains mois ses locaux rue Vitruve (Paris 20<sup>ème</sup>) pour s'installer à Clichy, aux portes de Paris.**

Photo : Jean-Luc ADDE



## “ Aujourd’hui notre souci est de veiller au respect des droits des femmes. ”

### La commission conventuelle des droits des femmes

En 2012, les sœurs de la commission ont titré le fruit de leurs travaux *Pour une politique d'autonomie des femmes*. Destiné aux présidentiables, le texte rappelle que « Lors de sa dernière Assemblée Générale, le 16 septembre 2011, la Grande Loge Féminine de France s'est prononcée en faveur d'une série de mesures concrètes pour une politique d'autonomie des femmes. »

Les mesures sont les suivantes :

#### I Autonomie politique des femmes :

- 1 **Etablissement du principe constitutionnel de parité** entre les femmes et les hommes dans toutes les assemblées délibératives élues au suffrage universel direct et indirect, quel que soit le mode de scrutin.
- 2 **Institution d'un Ministère d'Etat des droits des femmes** pour promouvoir et coordonner une politique réelle et dynamique d'égalité des femmes et des hommes, Ministère d'Etat comportant un **pôle d'évaluation** de l'impact sur la situation des femmes de tous les projets et propositions de lois, ainsi que de leurs textes d'application.

#### II- Intégrité et dignité des femmes :

- 1 **Vote d'une loi antisexiste**, sur le modèle de la loi antiraciste.
- 2 **Education à l'égalité :**
  - Obligation d'un **module de formation** sur le « genre », l'égalité filles/garçons, la lutte contre les stéréotypes, pour tout le personnel éducatif.
  - Promotion de l'accès aux **carrières scientifiques et techniques pour les filles**.

3 **Généralisation des pôles d'accueil spécialisés** pour les femmes victimes de violences.

4 **Renforcement** de l'information à la contraception, **maintien et développement** des structures permettant les IVG.

#### III- Autonomie économique et financière des femmes :

1 **Politique volontariste** pour une **égalité professionnelle et salariale réelle** entre les femmes et les hommes, prévoyant **des sanctions financières systématiques en cas de non respect**.

#### 2 Temps partiel :

- Eradication du temps partiel **contraint**
- Généralisation de la **réduction de l'amplitude** de la journée de travail

3 **Création d'un fonds de garantie** pour les familles monoparentales (pensions alimentaires, loyers, etc.)

4 **Mise en place d'un service public national de la petite enfance**, coordonnant les lieux de garde existants, et en généralisant l'implantation dans le public et le privé (entreprises, associations, etc.)

5 **Etablissement d'un seuil décent** pour les retraites des femmes.

dans la vigilance et la défense de ce qui doit être appliqué. Dans cette optique, nous avons créé la commission conventuelle des droits des femmes, structure de réflexion et de propositions concrètes (voir encadré).

#### Le projet de confédération de loges, autour de la GLDF, inquiète-t-il les sœurs de la GLFF ?

Le choix de chaque obédience est libre. Il ne faut pas confondre les orientations des directions, et les réalités de terrain : nous constatons qu'entre les membres de la GLFF et ceux des autres obédiences, les liens sont tenus. Les frères du GODF, de la GLDF, du DH se connaissent, se côtoient, et les choses se passent très bien. Sans parler des doubles appartenances, qui ne sont pas rares. Nous partageons les mêmes locaux, les mêmes valeurs, nous avons une histoire commune depuis plusieurs décennies. Nous ne sommes donc pas inquiètes quant à l'avenir. Par ailleurs, je ne mets pas en doute une seule seconde la parole des grands maîtres de la GLDF, de la GLTSO et de la LNF lorsqu'ils affirment ne pas vouloir renoncer à leurs liens avec la GLFF.

#### Pour finir, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur votre parcours maçonnique ?

Après des études en droit public et sciences politiques à l'université de Caen, dont j'ai été la première vice-présidente femme, j'ai démarré ma carrière professionnelle dans un établissement financier à Lyon puis à Paris. C'est à Lyon que j'ai découvert la maçonnerie en 1983 ; j'ai ensuite été initiée en 1986 et ma mutation à Paris en 1989 m'a fait intégrer une loge parisienne. Dès lors j'ai consacré une bonne partie de mon temps à la maçonnerie qui en retour m'a procuré une immense satisfaction personnelle. Travailler en loge constitue encore aujourd'hui l'un des grands moteurs de ma vie. ■